



# VILLATE INFOS



JANVIER 2020

N° 46

Sommaire	Agenda
<p><b>Le mot du Maire</b> 3</p> <p><b>Vie Locale</b></p> <p>Délibérations 4-5</p> <p>Extension place publique 6</p> <p>Stationnement aux écoles 6</p> <p>Radar pédagogique 6</p> <p>S.D.E.H.G 7</p> <p>Site Internet 7</p> <p><b>Muretain</b></p> <p>Relais d'Assistants Maternels 8</p> <p>Télétravail 8</p> <p><b>Associations</b> 9-11</p> <p><b>Brèves</b></p> <p>Plan grand froid 12</p> <p>SIAS 12</p> <p>Téléthon 12</p> <p>Incivilités 13</p> <p>Recensement militaire 13</p> <p>Accueil service des Impôts 13</p> <p>Vétérinaire de garde 14</p> <p>Les pigeonniers de Villate 14</p> <p>Encombrants 14</p> <p><b>Mairie</b></p> <p>Horaires mairie 15</p> <p>Etat civil 15</p> <p>Infos mairie : Elections 15</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p>26/01/2020 LOTO FNACA</p> <p>29/02/2020 LOTO Comité des Fêtes</p> <p>06/06/2020 Concert CHANTAPASSION</p> <p>20/06/2020 Moules-frites</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Villate Infos</b> <i>Bulletin d'informations municipales</i> Mairie de Villate - place St Blaise 31860 Villate</p> <p><b>Tél. :</b> 05 61 76 41 05 <b>Fax :</b> 05 61 76 78 28 <b>Mail :</b> <a href="mailto:mairie.villate@wanadoo.fr">mairie.villate@wanadoo.fr</a> <b>Site internet :</b> <a href="http://mairie-villate.fr">mairie-villate.fr</a></p> <p><b>Directeur de la publication :</b> Jean-Claude GARAUD</p> <p><b>Composition :</b> Commission communication mairie de Villate</p> <p><b>Mise en page et Impression :</b> Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées 31600 Muret</p> <div style="border: 1px solid #f4b084; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p><b>Avertissement :</b> Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.</p> </div>



## Le mot du Maire



Chères Villatoises, chers Villatois,

L'année qui vient de s'achever aura été, comme les précédentes, marquée par la violence, le terrorisme et la guerre qui touchent des régions lointaines. A toutes ces épreuves se sont ajoutés, dans nos régions françaises, les dégâts occasionnés par le gel, la sécheresse, les inondations et les tempêtes. Dans ce contexte difficile, cruel et injuste, l'efficacité et le dévouement des personnels dépositaires des services publics (élus, personnel municipal, police, armée, pompiers, secouristes, personnel hospitalier, intervenants sur les réseaux d'électricité, de télécommunication, etc.) sont toujours très appréciables mais se révèlent parfois dangereux. Rappelons-nous de Monsieur Jean Mathieu MICHEL, Maire de Signes qui a péri alors qu'il exerçait ses pouvoirs de police du Maire en obligeant les personnes qui avaient déposé des gravats à les reprendre. Certes, c'est une mort accidentelle mais si cet acte d'incivilité n'avait pas eu lieu, Monsieur le Maire n'aurait pas été renversé par le camion des contrevenants. Notre commune préservée jusqu'à présent des dépôts sauvages n'a pas échappé à la règle comme vous pourrez le constater à la lecture du journal.

Heureusement lors des intempéries subies sur notre territoire, la solidarité a fonctionné et nous avons pu voir des habitants épargnés venir en aide aux sinistrés. Je ne doute pas un instant que dans la même situation, vous auriez été nombreux à vous mobiliser pour apporter votre soutien. Ces liens qui peuvent se créer lors des événements dramatiques sont entretenus, à Villate, tout au long de l'année, grâce aux associations qui œuvrent pour le bien-être de tous. Nous les remercions chaleureusement. Notre commune s'agrandit : de nouveaux habitants sont arrivés Chemin de la Cépette, un lotissement au cœur du village est en train d'être construit. Nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux habitants.

Notre commune évolue : extension du domaine public, renforcement des réseaux électriques, places de stationnement aux abords du groupe scolaire Jean Jaurès, implantation des équipements pour la pose de la fibre. Et surtout dernière évolution et non la moindre : le site de la mairie est désormais consultable sur Internet ! Il sera mis à jour régulièrement afin de vous donner le maximum d'informations utiles.

Il ne me reste qu'à vous présenter, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, tous mes vœux de bonne santé et de réussite pour l'ensemble de vos projets professionnels et personnels.

Le Maire,  
J. C. GARAUD

17 juillet 2019

Lors de sa séance du 28 mai 2016, le comité syndical du SIAS ESCALIU a délibéré et accepté le retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais. Le conseil approuve ce retrait.

\*\*\*

Cette année, différentes associations fêtent leurs longues années d'existence : jusqu'à 40 ans pour l'association de gymnastique volontaire (AGV) et le club de football (USPJV), 20 ans pour l'association « Patchwork ». L'association tennis de table, au vu de ses très bonnes performances en qualification, a accédé en division nationale.

Ces quatre associations ayant demandé une subvention exceptionnelle, le conseil décide d'accorder une somme de 200,00 € à chacune.

\*\*\*

Un décret du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le conseil municipal décide d'instaurer ladite redevance, d'en fixer le mode de calcul et de procéder à l'établissement du titre de recettes correspondant.

\*\*\*

Au titre des attributions limitativement énumérées au code général des collectivités territoriales qui lui ont été déléguées, M. le Maire a pris un arrêté afin d'exercer son droit de préemption urbain sur un bien situé 22 rue des Tisserands. Ce droit de préemption porte sur un bien estimé par les services fiscaux à 200 000 €.

Le conseil municipal décide l'acquisition de la propriété immobilière, 22 rue des Tisserands, sur la base de 200 000 €, autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître Sophie MAYNADIE, notaire à Labarthe-sur-Lèze, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, dit que les crédits nécessaires ont été ouverts à l'article 2138 de la section d'investissement du Budget Primitif 2019 et autorise M. le Maire à signer tout bail de location pour occupation de biens communaux.

\*\*\*

Les communes de Pins-Justaret et Villate ont mis en place un accord de financement en lien avec la population pour les travaux du groupe scolaire Jean Jaurès fréquenté par les enfants des deux communes. Il convient de signer une convention entre les deux communes selon un échéancier établi à partir des différents programmes.

Actuellement, après diagnostics, il s'avère que doivent être réalisés des travaux de rénovation de la cour et des accès de l'école ainsi que des travaux de la chaufferie. Le conseil municipal approuve les termes des conventions et le tableau de répartition, approuve les conditions financières, précise que les dépenses ont été inscrites à la section Investissement du Budget Primitif 2019 et autorise M. le Maire à signer les deux conventions, leurs avenants et toutes les pièces se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

\*\*\*

L'entretien des espaces verts publics nécessite l'achat d'un taille haies. Des différentes propositions reçues, celle de la société PINSAGUEL JARDINAGE semble la mieux adaptée aux besoins. Le conseil municipal approuve l'achat d'un taille haies d'un montant de 290.00 €.

Le SDEHG a retenu la demande de mise à disposition d'un radar pédagogique dans les conditions suivantes :

- Part SDEHG 1 500 €
- Part restant à la charge de la commune 1 500 €

La maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG. Le conseil municipal approuve la mise à disposition d'un radar pédagogique dans les conditions proposées par le SDEHG.

### *16 octobre 2019*

Suite aux transferts de compétences entre les communes et le Muretain Agglo intervenus le 01/01/2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté le 11 juillet dernier un rapport évaluant le transfert de charges. Les compétences ATSEM, entretien ménager des locaux communaux et service à table, sont restituées aux communes et sont exercées par le Muretain sous la forme d'un service commun. Le coût du service commun sera donc refacturé par le Muretain Agglo. Afin de simplifier les flux financiers entre communes et EPCI, cette refacturation sera imputée sur l'attribution de compensation. L'enjeu financier de ce rapport de la CLECT est donc limité pour la commune.

Seule la restitution de l'école de Musique pour les 4 communes de l'ex Axe-Sud et la prise de compétence « animaux errants » pour les communes non membres de l'ex-CAM donneront lieu à un mouvement sur l'attribution de compensation. Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 11 Juillet 2019.

\*\*\*

Par délibération du 16 septembre 2019, le SIVOM Saurdrune Ariège Garonne (SAGE) a approuvé la demande d'adhésion de la commune de Venerque. Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Venerque et les statuts modifiés.

\*\*\*

Le Muretain Agglo est amené à réaliser des travaux de voirie sur les routes communales et départementales dans le cadre de sa compétence. De même les communes membres du Muretain Agglo sont amenées à réaliser des travaux de voirie sur leur domaine privé communal. La création d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie sur le territoire permettrait de mutualiser les procédures et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats. Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive de ce groupement.

\*\*\*

La structuration des services communautaires doit être réglée de manière à ce que la continuité des divers services soit assurée dans les conditions optimales et que ne se constituent pas au niveau de la communauté, des services qui viendraient s'ajouter à ce que savent déjà bien faire les communes. En conséquence, il est utile que la communauté puisse utiliser les services des communes moyennant remboursement à ces dernières des sommes correspondantes. Le conseil municipal approuve le projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée entre la commune de Villate et le Muretain Agglo.

\*\*\*

Dans sa séance du 17 juillet 2019, le conseil municipal avait voté différentes subventions exceptionnelles pour certaines associations qui fêtaient la longévité de leur existence. A cette occasion l'association « Mille Pattes » avait été nommée à tort « association patchwork ». Il convient de rétablir la bonne dénomination, afin que le RIB permettant à la trésorerie d'effectuer le virement soit en accord avec le nom figurant sur la délibération.

---

## Extension place publique

---

La commune a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'un bien situé 22 rue des Tisserands. Il comprend une maison sur un terrain de 1200 m<sup>2</sup>.



La décision d'achat a été motivée par la proximité de ce bien avec la place publique, dans la perspective d'un nouvel aménagement de cette place.

La transaction a eu lieu le 2 Août 2019 après que la commune ait fait usage de son droit de préemption lors de la vente de ce bien.

Le projet d'agrandissement de la place publique décidé par délibération du conseil municipal, s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'aménagement du centre de la commune qui fera l'objet d'une présentation dans un prochain document.

---

## Stationnement aux abords des écoles

---

Le stationnement des véhicules de parents d'élèves des écoles primaire et maternelle se fait actuellement de façon anarchique sur les trottoirs des rues attenantes. La résolution de ce problème passe par des travaux de grande envergure difficilement réalisables à court terme. Il faut d'abord acquérir le foncier nécessaire avant de programmer ces travaux. Les plans d'urbanisme de Pins-Justaret et de Villate, en cours de révision, vont tenir compte de cette problématique.

Dans un premier temps, afin de fournir un début de solution, la commune de Villate a décidé de réaliser quelques places de stationnement sur son territoire en busant le fossé en prolongement du rond-point. Il est évident que ce n'est qu'une petite partie du travail à réaliser, mais qui a le mérite d'exister.



---

## Radars pédagogiques

---



Cet appareil est placé à l'entrée sud du village qui a semblé être le point le plus critique dans la problématique des excès de vitesse.

Il est destiné à faire prendre conscience aux automobilistes de la vraie vitesse de leur véhicule, alors qu'ils seraient tentés de dépasser la limite autorisée en entrée d'agglomération.

Il n'est évidemment pas répressif, mais comme son nom l'indique « pédagogique », c'est-à-dire qu'on peut espérer que la conduite des usagers sur cette voie tiendra désormais compte de la limitation de vitesse.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) organise des rencontres de proximité avec les élus des communes du département. Le 12 novembre 2019, le Président Pierre Izard rencontrait les maires et conseillers municipaux des 21 communes du secteur, les entreprises de travaux et les représentants du SDEHG.



« En tant que défenseur de la solidarité territoriale et des services publics de proximité, j'accorde une importance toute particulière à organiser des rencontres sur le terrain, au plus près des élus des communes. Je tiens d'ailleurs une permanence à Saint-Gaudens tous les mois pour recevoir les élus du sud du département et je suis disponible au siège du syndicat à Toulouse pour ceux qui le souhaitent. Les 21 rencontre territoriales organisées

en octobre et novembre sont l'occasion pour les élus communaux de faire le point sur leurs projets, avec les services du SDEHG, Enedis et les entreprises de travaux ».

*Site Internet*

[www.mairie-villate.fr](http://www.mairie-villate.fr)

Comme vous avez pu le constater, le site Internet de notre commune est actif. La page d'accueil présente une arborescence qui vous permet d'accéder aux rubriques mairie, vie pratique, urbanisme, enfance et jeunesse, vie associative et solidarité.

**Le pavé « en 1 clic » comporte 4 icônes d'accès direct.**

Dans le cadre de la dématérialisation, les icônes « **Urbanisme** » et « **Etat civil** » ont pour fonction de donner accès aux formulaires de contact. L'accès direct « **Urbanisme** » vous permet désormais de déposer en ligne vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, accompagnés des pièces justificatives. De même, l'icône « **état civil** » vous permettra d'envoyer des dossiers pour un mariage, de demander un acte de naissance, de mariage etc.

Enfin les deux dernières icônes « **Démarches administratives** » et « **Numéros utiles** » vous renseignent sur l'ensemble des démarches administratives que vous pouvez être amenés à accomplir (famille, travail, transports, justice...) et vous communiquent les numéros d'urgence dont vous pourriez avoir besoin.

**Le Flash info** rend compte des événements du moment (travaux en cours, manifestations...), il est réactualisé aussi souvent que nécessaire.

Enfin **la galerie photos** permet de visualiser une dizaine d'images représentatives de notre commune et ainsi de la faire connaître aux personnes extérieures.

Nous espérons que ce site, destiné à vous informer et à faciliter vos échanges avec la mairie, emportera votre adhésion.



Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information et de rencontre, accessible gratuitement aux parents et aux Assistantes Maternelles. Il est géré par le Muretain Agglo et ses prestations concernent les communes de Villate, Pins Justaret, Labarthe sur Lèze et Saubens.

Les Assistantes Maternelles accompagnées des enfants accueillis chez elles, viennent partager un temps collectif (jouer, découvrir, apprendre... avec des copains). 3 matinées sont proposées à Labarthe sur Lèze au Relais et 1 à Saubens (le jeudi) dans les locaux de la Maison Petite Enfance.

Ainsi le Relais est un lieu d'information pour les familles qui recherchent un mode d'accueil pour leurs enfants : structures d'accueil, liste des assistantes maternelles, annonces petite enfance, informations d'ordre général sur les contrats et les prestations de la CAF. C'est aussi un lieu ressources pour les Assistantes Maternelles. La responsable du Relais les accompagne dans l'exercice de leur profession : mise en relation avec les parents recherchant un mode d'accueil, informations sur leurs droits et devoirs (contrat, rémunération...), accompagnement professionnel (réunions, temps d'échanges...)



Vous pouvez joindre Cécile LACOMBE, responsable du Relais Assistantes Maternelles sur les temps de permanence ou le N° unique Petite Enfance : 05 34 60 10 40 pour prendre rendez-vous.

#### Permanences :

**LABARTHE SUR LEZE** : Rue des Ecoles - Tel : **05 34 48 17 41**

Lundi 13h-17h sur rendez-vous, mercredi 9h-12h /13h-16h, vendredi 13-17h

**SAUBENS** : Maison Petite Enfance, Chemin des Graouettes - Tel : **05 61 44 74 28**  
Jeudi de 13h-17h

---

### *Télétravail*

---

#### *Le télétravail, vers une solution écoresponsable ?*



Le Muretain Agglo s'investit sur un territoire durable et vous accompagne dans votre réflexion de télétravail qui permet aussi une économie d'énergie !

Dans le cadre des « Mardis de la Turbine », une conférence sur le télétravail s'est tenue le 10 Décembre 2019 à Muret, animée par Maître Matthieu BARTHES, avocat.

Grâce aux technologies de l'information et de la communication, exercer son activité professionnelle à distance, c'est possible !

On peut désormais travailler depuis son domicile, un bureau satellite ou des espaces partagés. Outil de délocalisation pour les entreprises, le télétravail représente une formidable opportunité pour réduire l'absentéisme et les retards, faciliter l'inclusion des salariés handicapés, gérer les transferts d'activité, réduire les transports mais également les gaz à effet de serre !

*Le télétravail, un geste écolo bon pour notre planète !*



Depuis 1983, le Handball Club Pins-Justaret-Villate (HBCPJV) accueille petits et grands pour découvrir, apprendre et pratiquer le Handball. Avec un nombre de licenciés en constante évolution, le HBCPJV, c'est 11 équipes et des joueurs de tous les âges, filles et garçons à partir de 5 ans !!!

Le HBCPJV fédère autour des valeurs du handball et du sport en général : convivialité, respect, solidarité et engagement. Le club évolue depuis 2008 dans un superbe complexe sportif, avec une salle spécifique pour la pratique du handball.

Notre équipe -9 participe à des tournois organisés tout au long de la saison par les différents clubs du département.

Nos équipes -11, -13F, -13M, seniors et séniorsM2 évoluent au niveau territorial (ex-départemental).

Nos équipes -15F, -15M, -18F et -18M participent aux championnats régional honneur.

Tandis que notre équipe séniors M1 joue au niveau régional excellence.



Venez soutenir nos joueurs lors des matchs les samedis au complexe sportif du lycée (calendrier et résultats sur le site du club).

Le HBCPJV est également en recherche constante de nouveaux bénévoles et nouveaux sponsors afin de faire évoluer le club, n'hésitez pas à nous contacter !! Vous trouverez les horaires des entrainements et toutes les informations relatives au club sur notre site internet.

[http://club.quomodo.com/pins-justaret\\_villate\\_handball](http://club.quomodo.com/pins-justaret_villate_handball)

Le club remercie l'ensemble des bénévoles, les entraîneurs, tous les joueurs et les accompagnants pour leur dévouement sans qui ce club ne fonctionnerait pas aussi bien.

### Pins Justaret/ Villate POKER CLUB

Amateur de poker ! Le PVPC vous invite à participer à un tournoi live tous les mois de l'année.

Ambiance garantie, n'hésitez pas à nous rejoindre !!

Pour plus d'informations : <http://www.pvpc.fr/>



L'association Bout'chou regroupe des assistantes maternelles des communes de Villate et Pins-Justaret. Elle propose aux enfants diverses activités d'éveil pour la petite enfance.

Cette saison les enfants ont retrouvé :

- Tiphaine pour l'éveil musical,
- Fabrice pour l'éveil gymnique,
- Cécile pour travailler la motricité fine avec la méthode Montessori.

Les assistantes maternelles ont animé des ateliers d'éveil corporel, de motricité fine et de découvertes sur une thématique particulière (fruits, légumes, couleurs, ...).

Les 23 et 24 novembre derniers, la bourse aux jouets de l'association a permis de récolter des fonds qui serviront à financer des activités pour la saison prochaine. Merci.

L'année 2019 s'est achevée avec le goûter de Noël et le spectacle « Va te coucher Zoé » de la compagnie Fabulouse.



Mme PIQUEMAL : 06.66.38.10.65 (Présidente)

Mme GARRIGUES : 06.99.73.66.51 (Secrétaire)

Mme BACQUEYISSES : 06.26.58.02.96 (Trésorière)

[associationboutchou31@gmail.com](mailto:associationboutchou31@gmail.com) - <https://sites.google.com/site/boutchoupinsjustaret/>

Le Dojo Pins-Justaret / Villate a débuté une nouvelle saison.



La saison précédente s'était terminée de fort belle manière, avec 6 nouvelles ceintures noires :

- Clément PLOUSEAU,
- Alibek MAGOMEDKHANOV,
- Mathilde KNOPP,
- Jordan AZAÏS,
- Jonathan JORDANA,
- Enzo VALENTIN.

Bravo à eux et à leur professeur ! Jérôme Bordes, 6ème Dan, diplômé d'état qui officie au sein du club depuis plus de trente ans

Cette année, le club compte déjà près de 90 licenciés, dont une vingtaine de nouvelles adhésions. Le club assure dix cours hebdomadaires, pour tous les âges, des plus petits aux adultes. Si vous souhaitez reprendre le sport ou bien le commencer, sachez qu'il est toujours temps de s'inscrire. Des cours d'essai sont offerts, il suffit d'avoir un certificat médical.

Nous pensons déjà à l'organisation de notre rencontre amicale, « le challenge Frédéric BACQUET », qui aura lieu le dimanche 29 mars 2020. Cette manifestation réunit chaque année une vingtaine de clubs de la région soit environ 400 judokas.

Pour suivre le club et ses judokas ou nous contacter : <http://www.dojopjustaretvillate.org>

Avec 120 licenciés le PINS-JUSTARET/VILLATE TENNIS DE TABLE devient la première association de la commune à atteindre la NATIONALE. Nous comptons aussi 4 équipes en REGIONALE et 6 en DEPARTEMENTALE.

Mais nos jeunes de VILLATE brillent aussi en individuel notamment :

- **Romane** qui a accédé à la NATIONALE FEMININE,
- son frère **Thomas** à la REGIONALE,
- **Arthur** a intégré le " PÔLE Avenir " de notre club.

Et déjà d'autres pointent le bout de la raquette pour le rejoindre :

- Notre benjamin 1ère année **Pierrick**,
- mais aussi **William, Thomas** et **Mael** en B2 retiennent l'attention des entraîneurs.
- En minimes, **Nathan, Romain, Quentin, Alexis** et **Justin** sont les maillons forts pour les équipes de jeunes.



Nous avons aussi un grand nombre de supporters lors de nos rencontres et notamment Mme LACOMBE, reine de la gaufre en tout genre.

Nous remercions aussi les élus qui nous ont soutenus et aidés pour palier l'augmentation des frais occasionnée par la montée en NATIONALE.

Nous vous informons que des stages de tennis de table sont organisés toutes les deuxièmes semaines des vacances scolaires. Les enfants débutants sont les bienvenus.

Si vous aussi vous voulez venir taper la petite balle en loisir nous vous accueillons les **MERCREDI et VENDREDI à 20h30 à la HALLE DES SPORTS.**

Pour les enfants vous pouvez aller sur notre site :

**[WWW.PJVTT](http://WWW.PJVTT) où vous trouverez plus d'infos ou appeler au 0786236872.**

## Comité des Fêtes



Avec l'arrivée du froid, le Comité des Fêtes de Villate lance ses festivités automnales et hivernales.

Le 17 Novembre dernier, la saison des lots a débuté au sein de la salle des fêtes Alain FANET.

Tous, assis bien au chaud, nous avons pu partager un moment convivial. Les plus chanceux ont eu le plaisir de gagner de nombreux lots mis en jeu.

Nous avons été ravis de vous retrouver, Villatois et Villatoises pour l'arbre de Noël qui se perpétue depuis plusieurs années.

C'était l'occasion pour nous, l'équipe du Comité des Fêtes, de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année à tous et toutes, avant l'arrivée de 2020.

L'équipe du Comité des Fêtes

être à l'origine de risques graves : hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35 degrés), extrémités, aggravation de maladies cardiovasculaires, chute.

Ces effets peuvent être insidieux et inaperçus.

**SOYEZ VIGILANTS ET ADOPTEZ DE BONNES RÉFLEXES**

**À NE PAS FAIRE**

- Évitez de vous déplacer, surtout les enfants et les adultes dépendants.
- Ne faites pas trop d'efforts d'activités à l'extérieur.
- Ne consommez pas d'alcool.

Le dispositif saisonnier relatif aux vagues de froid vise à prévenir et à limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver en portant une attention particulière aux personnes vulnérables. La période de froid s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de l'année suivante.

Les mairies recueillent l'identité et les coordonnées des personnes âgées et/ou handicapées résidant à leur domicile qui en font la demande. Un registre municipal est à votre disposition à la mairie de Villate pour vous enregistrer si vous le souhaitez.

Ce recensement constitue un outil précieux pour guider les actions mises en œuvre en matière d'accès aux soins ou celles liées au logement (intoxications par le monoxyde de carbone) ou encore aux maladies infectieuses.

S.I.A.S.

**Le SIAS recrute !**

Le SIAS Escaliu souhaite ardemment développer la prise en charge et l'accompagnement des seniors sur les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal. Devant les difficultés de recrutement de personnels, les dossiers restent malheureusement en attente... N'hésitez donc pas à contacter le SIAS si vous êtes intéressés par le travail d'aide à domicile ! Le SIAS s'adapte aux contraintes de chaque intervenant (travail en complément d'un autre emploi, ALAE/Centre de loisirs/restauration/médiathèque, etc...). Pour les interventions en week-end (un ou deux jours au choix !), ce travail est idéal pour un étudiant en secteur médical ou médico-social.

Pour toutes questions, le SIAS est à votre écoute et reste à votre disposition ! Rejoignez-le !

TOUS TYPES DE CONTRATS  
EMPLOI DU TEMPS FLEXIBLE  
À PRIORITÉ DE CHEZ VOUS

VOUS AVEZ LE PERMIS ? VOUS AVEZ UNE VOITURE ?  
VOUS VOUS INTÉRESSEZ AUX AUTRES ET AVEZ VOIR LES BÉBÉS SOURIRE ?

**REJOIGNEZ NOUS !**

**SIAS**  
Service Intercommunal  
200 ROUTE D'EVY - 39000 SEVRES  
Tel : 05 61 54 78 00 - Fax : 05 61 54 78 40  
CONTACT@SIAS-SERVICES.FR • www.sias-services.fr

Téléthon



L'équipe de « Villate fait son Téléthon » a, pour sa 4<sup>ème</sup> année, battu un record en affichant une collecte de 4 237,11 € soit une progression de + 1140 €. Tous les organisateurs ne cessent de remercier les participants qui sont venus nombreux : 115 personnes au repas « Lentilles-saucisse » qui tend à s'inscrire dans une nouvelle tradition villatoise et 134 personnes au loto.

De plus, cette progression n'aurait pu avoir lieu sans les différents commerçants locaux et enseignes nationales qui ont apporté une contribution plus que généreuse. Le responsable du Téléthon tient à remercier tous les bénévoles de l'équipe (qu'il appelle très affectueusement ses « fourmis ») pour leur implication, leur motivation et leur bonne humeur tout au long de l'organisation. Compte tenu de tout ça, l'équipe réfléchit déjà au Téléthon 2020. Si vous souhaitez vous joindre à cette belle aventure, n'hésitez pas et rejoignez-nous en vous faisant connaître auprès de la mairie de Villate qui transmettra.

Toute l'équipe de « Villate fait son Téléthon » vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.



Un nouveau **service vétérinaire de garde** est disponible pour les habitants de Villate.

Il est joignable au **05 32 09 39 90**

Ainsi pour toutes les urgences concernant les animaux de compagnie, des vétérinaires interviennent dans les plus brefs délais, à domicile 24h/24 et 7 j/7, jours fériés compris. La consultation à domicile évite le stress du déplacement à votre animal et les salles d'attente encombrées. D'autre part les vétérinaires se déplacent avec un équipement complet, permettant une prise en charge optimale. Le service collabore avec les vétérinaires de la grande agglomération toulousaine en assurant la gestion des urgences pendant leurs périodes de fermeture. Ils sont à votre écoute et à vos côtés dans ces moments d'inquiétude, vous conseillent et vous indiquent si besoin les premiers gestes à faire.



Pour plus d'informations vous pouvez consulter leur site sur :

<https://www.veterinaire-de-garde-toulouse.fr>

## Les 11 pigeonniers de VILLATE



En 1999, habitants volontaires et élus se sont associés pour créer le blason de la commune. Ce travail concerté a permis de retenir cinq éléments liés à l'histoire du village : les deux ruisseaux, le Haumont à l'Ouest et le Riouas à l'Est représenté par deux bandes bleues, la crosse et la mitre de Saint-Blaise, patron de Villate, le mûrier, utilisé par les tisserands et le pigeonnier « pied de mulet ». 11 pigeonniers dont 9 « pied de mulet » ont été en effet recensés pour la seule commune de Villate, une caractéristique qui donne un charme indéniable à ses maisons.

Élément indissociable de notre paysage quotidien et de notre patrimoine, le pigeonnier conjugue valeurs économique, sociale, alimentaire, architecturale, décorative et technique. Il mérite d'être non seulement admiré mais également protégé pour que demain, il ne soit pas un ami disparu.



Pour en savoir plus, « monographie des pigeonniers de Villate » par Diane Masclary - revue du Patrimoine du Muretain n° 7 (2004) <http://mosaiquesdhistoires.over-blog.com/>



## Encombrants



**COLLECTE ENCOMBRANTS 1er semestre 2020**

- Mardi 4 Février 2020
- Mardi 12 Mai 2020



### Horaires Mairie

La mairie est ouverte  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous  
tous les soirs et le samedi matin

Tél. : 05-61-76-41-05

Mail : [mairie.villate@wanadoo.fr](mailto:mairie.villate@wanadoo.fr)

### Etat civil

#### *Mariages*

Svitlana OLIYNYK et Denis FAURE  
le 30/11/2019

#### *Naissances*

Lauriane RONY	14/07/2019
Robin NISY	19/07/2019
Taïs BARBE	02/08/2019
Victor ESTEVAO	21/09/2019
Kilani GHODBANE	02/10/2019
Milan GHODBANE	02/10/2019
Gabriel VALLIN	09/12/2019

#### *Décès*

Pierre MOMI	16/07/2019
Christian RODES	28/11/2019



### Informations Municipales

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE [SERVICE-PUBLIC.FR](http://SERVICE-PUBLIC.FR)

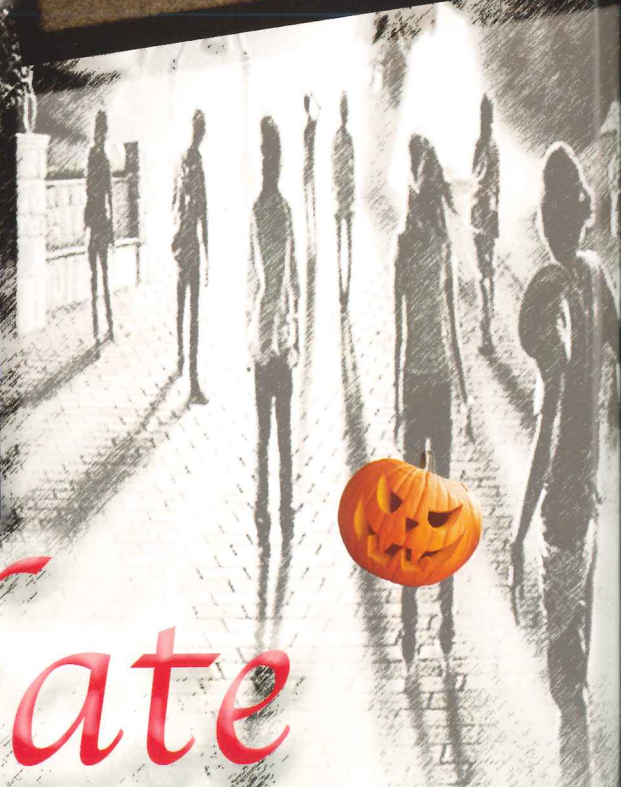
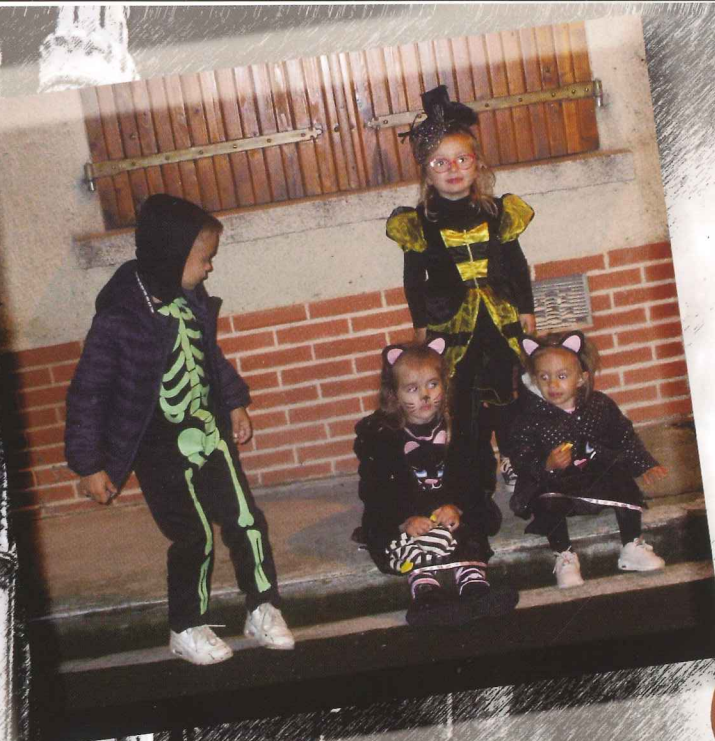
**INSCRIVEZ-VOUS  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES**

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES  
**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020**  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](http://SERVICE-PUBLIC.FR)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663\*02 À TÉLÉCHARGER SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](http://SERVICE-PUBLIC.FR))

**ÉLECTIONS MUNICIPALES**  
**15 ET 22 MARS 2020**

H  
a  
l  
l  
o  
w  
e  
e  
n  
à



à Villate